

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, LE MARDI, 16 AVRIL 2024 À 19H00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 12 AVRIL 2024.

PRÉSENTS : Monsieur le conseiller Claude Cousineau, monsieur le conseiller Paul Bissonnette, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, madame la conseillère Tara Stainforth, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, ainsi que monsieur le conseiller Brent Cowan formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Madame Karina Verdon, directrice générale, monsieur Gilles Girouard, directeur général adjoint, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents..

2024-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2024-193 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

Nasr El Dabee
Line Conway
Nickie Fournier
Linda Dumas
Susan Weaver
Alicia Wright
Nasr El Dabee
Line Conway
Louise Fileni Bulmer
Albert Eskenazi
Keith Kelly.

2024-194 DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDERANT que l'objectif des membres du conseil municipal de Pointe-Claire est de gouverner la Ville dans le meilleur intérêt des citoyens et citoyennes de Pointe-Claire.

CONSIDERANT qu'il devient difficile de faire avancer les projets de la Ville lorsque le climat est tendu.

CONSIDERANT qu'un fonctionnement optimal des instances démocratiques repose notamment sur le respect du rôle de chaque personne.

CONSIDERANT que le Conseil souhaite que le règlement PC-2712 de Pointe-Claire soit respecté.

CONSIDERANT l'inquiétude du personnel face à la dynamique présente au conseil municipal.

CONSIDERANT que le climat de travail parfois difficile à la Ville ne peut être attribuable à une seule personne ou à un groupe d'élu(e)s, mais qu'il s'agit plutôt d'une responsabilité collective.

Votes contre :
Monsieur le maire Tim Thomas
Monsieur le conseiller Bruno Tremblay

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Paul Bissonnette, et majoritairement résolu, incluant le vote du maire :

DE demander au ministère des Affaires municipale et de l'Habitation (MAMH) d'accompagner, via son cadre d'intervention en matière d'aide et de soutien aux municipalités en gestion municipale, la Ville dans la recherche de solutions à cette situation complexe.

QUE le conseil municipal demande au ministère d'identifier la nature des problématiques et propose un plan d'action pour améliorer le fonctionnement général de la ville et offrir le soutien de services spécialisés pour l'implantation de celui-ci.

D'autoriser la directrice générale, ou en son absence le directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire, tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

2024-195

AUTORISER DES CRÉDITS ADDITIONNELS D'UNE SOMME DE 862 625.02\$, TAXES INCLUSES, POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES, DANS LE CADRE DU PROJET 22-033 – AVENUES LAKESIDE ET LAKEVIEW ET CHEMIN BORD-DU-LAC-LAKESHORE.

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et la Ville de Pointe-Claire ont conclu une entente dans le but d'intégrer les travaux de construction et de remplacement d'égout, de raccordements de services, ainsi que des travaux de réfection de chaussée, trottoir et pavage sur l'avenue Lakeside entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore entre les avenues Lakeview et Lakeside, et l'avenue Lakeview entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore jusqu'à l'intersection du Boul. Saint-Jean aux travaux de la Ville de Montréal (résolution 2023-255);

ATTENDU QUE la Ville de Montréal assume les responsabilités de gérer le contrat, effectuer les paiements requis à l'entrepreneur, surveiller les travaux, préparer les décomptes progressifs et acheminer une facture mensuelle, accompagnée d'une copie du décompte progressif à la ville de Pointe-Claire. Après la vérification du décompte, la Ville de Pointe-Claire doit rembourser la part du coût des travaux lui revenant (incluant les services professionnels) à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE un crédit d'une somme de 6 373 156,86 \$ taxes incluses a été autorisée le 8 août 2023 pour rembourser la Ville de Montréal pour des travaux de construction et de remplacement d'égout, de raccordements de services, ainsi que des travaux de réfection de chaussée, trottoir et pavage sur l'avenue Lakeside entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore entre les avenues Lakeview et Lakeside, et l'avenue Lakeview entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore jusqu'à l'intersection du Boul. Saint-Jean, incluant la réalisation des travaux par Eurovia et les services professionnels par Atkins Réalis (résolution 2023-342).

Vote contre :
Monsieur le conseiller Claude Cousineau

Il est proposé par monsieur le conseiller Brent Cowan,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et majoritairement résolu :
D'autoriser des crédits additionnels d'une somme de 862 625,02 \$ taxes incluses pour rembourser à la Ville de Montréal certains travaux supplémentaires relatifs au projet 22-033 pour les travaux de construction et de remplacement d'égout, de raccordements de services, ainsi que des travaux de réfection de chaussée, trottoir et pavage sur l'avenue Lakeside entre l'autoroute 20 et le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore entre les avenues Lakeview et Lakeside, et l'avenue Lakeview entre le chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore jusqu'à l'intersection du Boul. Saint-Jean.

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-415-32-821 et 22-417-02-853.

2024-196

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la conseillère Tara Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
De lever la séance à 20h27.